

Conseil communautaire du 25 juin 2014

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2013 du Budget principal présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 39 pour) ;
- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2013 du Budget annexe « Assainissement » présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 39 pour) ;
- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2013 du Budget annexe des immeubles de rapport présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 39 pour) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2013 du Budget principal, **ARRÊTÉ** à la somme de 3.268.684,52 euros (avec les restes à réaliser) l'excédent de clôture du Budget principal, **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser (unanimité : 39 pour, 1 ne prend pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2013 du Budget annexe « Assainissement », **ARRÊTÉ** à la somme de 95.904,70 € l'excédent de clôture du Budget annexe « Assainissement », **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser (unanimité : 39 pour, 1 ne prend pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2013 du Budget annexe des immeubles de rapport, **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser, **ARRÊTÉ** à la somme de 179.870,73 euros (avec les restes à réaliser), l'excédent de clôture du Budget annexe des immeubles de rapport (unanimité : 39 pour, 1 ne prend pas part au vote) ;
- **DÉCIDÉ D'AFECTER** à la couverture du besoin dégagé en section d'investissement la somme de 875.925,27 euros sur le compte 1068 du Budget principal, **DÉCIDÉ DE REPORTER** en section de fonctionnement 3.391.560,92 euros sur le chapitre 002 du Budget principal (unanimité : 40 pour) ;

- **DÉCIDÉ D'AFPECTER** à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 408.425,40 € sur le compte 1068 du Budget annexe « Assainissement », **DÉCIDÉ DE REPORTER** en excédent de fonctionnement 95.904,70 € sur le chapitre 002 du Budget annexe « Assainissement » (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ D'AFPECTER** à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 386.846,14 euros sur le compte 1068 du Budget annexe des immeubles de rapport, **DÉCIDÉ DE REPORTER** en excédent de fonctionnement 179.919,73 euros sur le chapitre 002 du Budget annexe des immeubles de rapport (unanimité : 40 pour) ;
- **APPROUVÉ** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2013 (unanimité : 40 pour) ;
- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°1 du Budget principal - exercice 2014, qui s'équilibre (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ** que la répartition du prélèvement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) interviendra selon le régime « dérogatoire libre », **DÉCIDÉ** que la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine prendra intégralement en charge le prélèvement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit 362.001 euros, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, M. Jean-Pierre NOYELLES, Président, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein de l'établissement public de santé Le Raincy/Montfermeil (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, M. Brice RABASTE, 1^{er} Vice-Président chargé des transports, déplacements et liaisons douces, en qualité de représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, ainsi que M. Jean-Pierre NOYELLES, Président, en qualité de représentant suppléant, au sein du Syndicat mixte d'études « Paris Métropole » (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein du collège des élus du Conseil d'administration du Comité d'Actions Sociales et Solidaires, Mme Monique COULAIS, Mme Carole MAMANE et M. Yannick MARQUIS (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, M. Xavier VANDERBISE, Vice-Président chargé du développement économique, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein de l'association « Initiative Nord Seine-et-Marne » (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, M. Xavier VANDERBISE, Vice-Président chargé du développement économique, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein de l'association « Initiatives Télécentres 77 » (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;

- **DÉSIGNÉ**, à main levée, M. Xavier VANDERBISE, Vice-Président chargé du développement économique, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein de « Seine-et-Marne Développement » (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;
- **DÉSIGNÉ**, à main levée, Mme Nicole SAUNIER, conseillère communautaire, en qualité de représentante de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein du Conseil d'administration du Lycée Gaston Bachelard à Chelles (unanimité : 33 pour, 7 ne prennent pas part au vote) ;
- **ADOPTÉ** la grille tarifaire pour les piscines de Marne et Chantereine, applicable à compter du 1^{er} septembre 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la grille tarifaire des piscines de Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 10.000 € à l'AVAC en soutien au cinéma Les Variétés à Vaires-sur-Marne, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 10.000 € au cinéma Etoile Cosmos à Chelles en soutien à son activité, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.000 € à l'association « Livre en tête » en soutien à l'organisation de la Fête du livre à Courtry les 14, 15 et 16 mars 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.000 € à la chorale « La Chanteraine » en soutien à la programmation de concerts 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 10.000 € à l'association Tribe Organisation en soutien à l'organisation des trois manifestations phares du Skatepark de Chelles, la « Cosa'am », le « Skaterock » et « Chair urbaine », **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.500 € à l'association « Lumière au Sénégal » en soutien au projet de réhabilitation et rénovation d'une école de brousse au Sénégal, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.600 € au collège Beausoleil à Chelles en soutien du projet pédagogique de la classe SEGPA, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;

- **ALLOUÉ** une subvention de 2.000 € au Comité de Liaison et d'Animation des Coudreaux en soutien à l'organisation du 2^{ème} canicross des Coudreaux le 23 février 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 500 € à la section nation de l'Association Sportive Chelloise pour la participation d'un de ses nageurs aux Championnats du monde Masters, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.500 € à la section water-polo de l'Association Sportive Chelloise en soutien à l'organisation de la 5^{ème} édition du tournoi de water-polo « Trophée Marne et Chanteraine », **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2013 du Budget principal de l'Office de Tourisme de Marne et Chanteraine (unanimité : 39 pour, 1 ne prend pas part au vote) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 5.000 € à la ville de Vaires-sur-Marne pour l'organisation de la Fête de la Marne 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Communauté d'agglomération (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ** de céder une emprise de 11.211 m², sous réserve du bornage du géomètre, issue de la parcelle BB 134 à Courtry, à la société NEXITY pour un montant de 3.145.000 € HT, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer les promesses de vente ainsi que les actes notariés à intervenir aux frais de l'acquéreur, **HABILITÉ** Monsieur le Président à faire toutes formalités nécessaires en vue de parvenir à la réalisation de la vente (unanimité : 40 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de fourniture, installation et entretien des abris-voyageurs avec la société Urbanéo, ainsi que tous documents y afférents, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 40 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention d'exploitation de la gare routière de Chelles avec le STIF, ainsi que tous documents y afférents (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ DE SAISIR** la Commission consultative des services publics locaux, pour avis, sur le mode de gestion de la gare routière à Chelles dans l'optique de lancer une nouvelle consultation (unanimité : 40 pour) ;
- **APPROUVÉ** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la fourniture, les prestations annexes et la maintenance de matériels informatiques et réseaux constitué entre la ville de Chelles et la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout document y afférent, **DIT** que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles

10, 33, 40, 57 et suivants du Code des marchés publics, **AUTORISÉ** Monsieur le Maire de Chelles à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert ou à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux concernant ces prestations, **AUTORISÉ** Monsieur le Maire de Chelles à signer le marché et les pièces annexes au nom des autres membres du groupement de commandes, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget de l'année 2015 et pour les Budgets à venir (unanimité : 40 pour) ;

- **APPROUVÉ** la convention constitutive fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre les villes de Vaires-sur-Marne, de Courtry, de Brou sur Chantereine et la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout document y afférent, **DIT** que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert ou à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux concernant ces prestations, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer le marché et les pièces annexes au nom des autres membres du groupement de commandes en sa qualité de coordonnateur (unanimité : 40 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « Aménagement » du marché « Aménagement de l'Agence Pôle Emploi à Chelles » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant avec la société ADAPTABANK Ingénierie sise 23 avenue Léon Jouhaux - 92160 Antony, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « Electricité » du marché « Aménagement de l'Agence Pôle Emploi à Chelles » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant avec la société PORTELEC sise 12, rue de Derrière la Montagne - 77500 Chelles, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°3 « Chauffage - ventilation - climatisation - travaux annexes de gros œuvre et de charpente » du marché « Aménagement de l'Agence Pôle Emploi à Chelles » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant avec la société LENAUD sise EAE la Tuilerie - 38, rue Henri Becquerel - 77500 Chelles, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ DE PROROGER** la convention de réservation des terrains du site du CEA à Courtry au profit de la société Vaillog jusqu'au 31 décembre 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant de prorogation à la convention ainsi que tout document y afférent (unanimité : 40 pour) ;
- **DÉCIDÉ DE CRÉER** auprès de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétents à l'égard de l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **DÉCIDÉ** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre égal de représentants de la collectivité, **FIXÉ** le nombre des membres du Comité Technique, répartis en deux collèges, comme suit :
 - o 5 représentants titulaires du personnel élu (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- 5 représentants de la collectivité qui seront désignés par le Président (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

FIXÉ le nombre des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, répartis en deux collèges, comme suit :

- 3 représentants titulaires du personnel qui seront désignés à l'issue des élections professionnelles du Comité Technique (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- 3 représentants de la collectivité qui seront désignés par le Président (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DÉCIDÉ le recueil par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'avis des représentants de la collectivité (unanimité : 40 pour) ;

- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs ;
- **ADOPTÉ** une motion portant sur la réforme territoriale (majorité absolue : 33 pour, 7 contre).

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.